

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 9 novembre 2015
Convocation du 5 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le cinq novembre deux mille quinze, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. BUCHACA Joël, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. LUCE Fabien, M. PERROUX Maxime, M. BLANC Frédéric

Absents excusés : Mmes TALLON Brigitte, PAILLET Marjorie, M. JOSSE Jérôme

Absents représentés : MM. DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude

M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

N°01 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Madame le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

DONNE un avis favorable au projet de SDCI annexé à présente délibération,
 CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

N°02 Budget - Affectation du résultat 2014 - Rectificatif

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Madame le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

AFFECTE le résultat et APPROUVE les écritures comptables du compte 1068 :

1/ Pour le budget principal :

- 225 450,00 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé du budget prévisionnel 2014
- DIT que les autres dispositions de la délibération n° 2015-09 du 30 mars 2015 demeurent inchangées.

N°03 Budget - Transferts au Budget Annexe de l'Eau

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Madame le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

APPROUVE le transfert des biens dont la liste est annexée à la délibération (annexe 1), pour une valeur nette comptable au 31/12/2014 de 734 864,90 euros ;

APPROUVE le transfert des emprunts dont la liste est annexée à la délibération (annexe 2), pour un montant capital restant dû au 31/12/2014 de 134 334,15 € (1681) et un montant d'intérêts restant dû au 31/12/2014 de 21 525.68 € (6611)

APPROUVE le transfert de l'excédent 2014 se traduisant par les opérations réelles suivantes :

	Budget principal de la commune	Budget annexe de l'eau
Transfert d'un excédent d'investissement	Mandat de 25 450,00 € au compte 1068	Titre de 25 450,00 € au compte 1068

CHARGE Madame le Maire pour toute formalité à accomplir.

N°04 Budget annexe de l'Eau - Amortissement des biens

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

ARRETE les durées d'amortissement suivantes :

- Les frais d'études et de recherche 5 ans
- Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau 30 ans

- Les installations à caractère spécifique (réseaux)	30 ans
- Matériel industriel (ex. analyseur de chlore, surpresseur)	10 ans
- Matériel spécifique d'exploitation de distribution de l'eau (bornes incendies par ex)	10 ans
- Logiciels	3 ans
- Véhicules	5 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel du bureau	7 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Agencement et aménagement de bâtiments	20 ans

Le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en 1 an est fixé à 1000 €.

N°05 Décision Modificative n°2

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

APPROUVE les écritures suivantes :

Au Compte 1068 :

- augmentation de + 25 450,00 € en dépenses
- augmentation de + 25 450,00 € en recettes

N°06 Décision Modificative n°3

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les virements de crédits suivants au chapitre 011 Charges à caractère général :

1) augmentation :

611	Contrats et prestations de services	+ 8 000,00 €
6257	Réceptions	+ 2 000,00 €
6231	Annonce et insertion	+ 100,00 €

2) diminution :

60621	Combustibles	- 5 500,00 €
6064	Fournitures administratives	- 500,00 €
61521	Entretien des terrains	- 1 000,00 €
61522	Entretien des bâtiments	- 1 000,00 €
6228	Honoraires divers	- 100,00 €
62878	Autres services extérieurs à d'autres organismes	- 2 000,00 €

MANDATE Madame le Maire pour les formalités à accomplir.

N°07 CC4R - Transfert du mobilier dédié à la collecte des déchets ménagers recyclables

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires au transfert effectif du mobilier dédié à la collecte des déchets ménagers recyclables,

APPROUVE les termes du procès-verbal de mise à disposition correspondant -annexé à la délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit procès-verbal.

N°08 CC4R - Projet de territoire

- Le Conseil Municipal,
 - entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

FORMULE les propositions présentées en annexe de la délibération ;
 CHARGE Madame le Maire de les notifier à Monsieur le Président de la CC4R.

N°09 PE4R - Retrait de la délibération n°2015-44 du 5 octobre 2015

Lors du dernier conseil municipal, le principe de mandat à la PE4R a été acté par délibération. M. le Sous-Préfet a demandé à ce que le conseil retire cette délibération. En effet, il considère que le mandat confié à la PE4R est une délégation de service public pour laquelle un appel à concurrence aurait dû avoir lieu.

- Le Conseil Municipal,
- entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE de retirer la délibération n°2015-44 du 5 octobre 2015 intitulée "PE4R - Mandat".

➤ QUESTIONS DIVERSES

- PEDT

Marie SOLLIER indique que le PEDT de la commune a été validé par la Direction Départementale de l'Education Nationale.

- Aménagement du centre-bourg - Terrain de sport

Mme le Maire indique que les semis ont été réalisés sur le talus et que le choix des végétaux se fera cette semaine à la Pépinière CHOLAT. Le marquage au sol du parking est finalisé et le chemin piétonnier situé derrière l'école est praticable.

- COP 21 - Conférence sur le climat

A l'initiative de l'Association des Maires et dans le cadre de la COP 21, un arbre sera planté aux alentours de la Sainte Catherine aux abords de l'école. Les élèves de l'école seront conviés à la plantation de l'arbre.

- Commissions du SCOT

Les Elus qui assistent aux commissions thématiques du SCOT font part à l'assemblée des réflexions de leur groupe de travail.

- Contrat Eau

Au prochain conseil municipal aura lieu une présentation des modes de gestion pour le renouvellement du contrat eau par le Bureau d'Etudes MERLIN.

- PLU

Une commission urbanisme avec M. Lemaire -urbaniste- aura prochainement lieu en mairie en vue de la délibération de révision du POS.

- Agenda de décembre

- Marché de producteur : mardi 1er décembre (producteurs présents dès 16h)
- Téléthon : 4 décembre
- Repas des aînés : 6 décembre à 12h
- Régionales : 6 et 13 décembre

Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 7 décembre 2015

Fin de séance : 23h10

Le Maire
Laurette CHENEVAL